

## Le Maroc ne goûte pas les blagues sur l'islam et le roi

Deux journalistes de «Nichane» encourrent cinq ans de prison ferme.

L'affaire suscite une réelle incrédulité car elle se déroule dans un pays considéré comme le plus libre du monde arabe et que deux journalistes y encourrent cinq ans de prison ferme. C'est en effet la peine réclamée, le 8 janvier, par le parquet marocain contre Driss Ksikes et Sanaa El Aji, le directeur et une journaliste de *Nichane*, un hebdomadaire indépendant, version arabophone de *Tel quel*, un hebdomadaire particulièrement créatif et irrévérencieux du royaume.

Tout commence le 9 décembre avec une une titrée «Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique». Quelques *noukat* (blagues populaires) parmi les plus courantes, mais pas les plus corsées, illustrent ce dossier. Si elles mettent en scène Mahomet, Hassan II et des islamistes à la recherche d'une sexualité d'enfer, celles qui circulent dans la rue sont bien pires. D'ailleurs, rien ne se passe. Jusqu'à la veille du jour où le numéro doit être retiré des kiosques.

«Offensé.» Ce 15 décembre, un site Internet islamiste affirme vouloir déposer plainte contre *Nichane* qui a «gravement offensé Dieu et son prophète». Des voix s'élèvent dans les



Driss Ksikes, le directeur de l'hebdomadaire *Nichane*.

groupes religieux marocains, et parfois étrangers, officiels ou clandestins, pour appeler à «laver l'affront fait aux musulmans» en prenant les «mesures les plus extrêmes» à l'encontre de l'hebdomadaire.

Un syndicat étudiant de l'université de Kénitra, contrôlé par les islamistes, distribue des tracts appelant à «punir le crime». Un éditorialiste très lu dans le royaume appelle le gouvernement à en faire de même, tandis qu'une instance religieuse koweïtienne se saisit aussi de l'affaire, probablement pour embarrasser l'émir qui se trouve alors au Maroc. A la rédaction de *Nichane*, les appels téléphoniques menaçants se succèdent. Sentant «l'emal-entendu enfler et le danger se

préciser», Driss Ksikes fait, dans des quotidiens marocains, des «excuses à ceux qui se sont sentis offensés». Pour tenter de calmer le jeu, les responsables de *Nichane* contactent des membres du gouvernement, oulémas (docteurs en religion) et islamistes du PJD (Parti justice et développement, représenté au Parlement). «Nous leur avons répété qu'il était aberrant de prendre des blagues populaires pour des positions éditoriales et que *Nichane*, loin d'en endosser le contenu, s'est attaché à les analyser sous un angle sociétal», raconte Ahmed Benchemsi, le directeur de *Tel quel*. Tout le monde semble comprendre et vouloir l'apaisement.

Sang-froid. Pourtant, le 20 décembre, le Premier ministre Driss Jettou interdit le titre, ce qui empêche celui-ci de publier excuses et explications dans son numéro suivant. Des poursuites judiciaires sont lancées contre *Nichane* pour «atteinte aux valeurs sacrées» et «publication d'écrits contraires à la morale et aux mœurs». Les autorités ont-elles perdu leur sang-froid par peur de voir l'affaire s'internationaliser et prendre l'allure de celle des caricatures danoises? Ce n'est pas impossible dans un Maroc soumis à une double pression

islamiste: celle, électorale, du PJD dont le futur score aux législatives, prévues en septembre, inquiète Rabat et celle, kamikaze, des jihadistes qui ont déjà frappé de manière spectaculaire en 2003 à Casablanca et dont des cellules sont démantelées régulièrement au Maroc. Les autorités ont-elles en outre voulu mettre au pas un magazine d'autant plus lu qu'il est arabophone et s'efforce d'écrire en arabe dialectal marocain?

Rien ne semble en tout cas devoir arrêter l'escalade. Lundi, le procureur, loin de faire valoir des circonstances atténuantes pour les journalistes qui ont pourtant réaffirmé être «musulmans dans une société musulmane», a fermé toutes les portes. Il a non seulement requis de la prison ferme à leur encontre, mais aussi une interdiction d'exercer leur profession, ainsi que l'interdiction définitive de *Nichane*! Un réquisitoire d'autant plus incompréhensible qu'il confortera les extrémistes religieux dans leur volonté d'interdire tout regard distancé sur la religion et, a fortiori, tout débat théologique. Et indispensable pour faire face aux extrémistes fondamentalistes qui en récussent l'idée même. Verdict le 15 janvier. ◀

JOSÉ GARÇON